



Devenir Membre Coopérateur-trice

Chaque personne souhaitant devenir membre du "Le Nid Vert" doit remplir le formulaire d'adhésion, verser une cotisation annuelle de 100.- CHF et souscrire une part sociale à partir de 100.- CHF.

Les parts sociales ne sont pas transmissibles. Elles vous donnent la qualité de membre ainsi qu'un droit de vote aux assemblées générales.

Seuls les membres de la coopérative peuvent postuler pour un logement au sein de celle-ci. L'attribution des appartements se fait selon le règlement d'attribution fixé par la Coopérative. La date de versement détermine la date d'adhésion.

Veillez remplir les formulaires dûment signés accompagnés d'une photocopie de votre pièce d'identité. Vous recevrez une facture envoyée par e-mail avec notre numéro IBAN / n° de compte pour le paiement de la/des part-s sociale-s et de la cotisation annuelle, une fois les documents réceptionnés.

Remarques importantes :

Un coopérateur n'est ni un locataire, ni un propriétaire. C'est un individu ou une famille qui place des fonds propres dans un logement ou un local avec d'autres. Cet investissement, qui peut varier selon les projets, donne le droit de participer au projet et d'accéder à un logement ou un local pour les entrepreneurs. Les coopérateurs se regroupent par bâtiment sous la forme d'une association. Ils gèrent ensemble le quotidien de leur immeuble, en autogestion, ou avec l'intervention extérieure d'une régie. Ils paient un loyer ou un prix d'achat correspondant au coût de revient du logement, sans avoir le profit comme objectif. En devenant coopérateur, on participe à un projet collectif en imaginant avec les autres son futur habitat et en assurant des loyers et des prix modérés sur le long terme.

La Loi fédérale LFAIE ne permet pas, pour le moment, à des personnes extra/européennes titulaires d'un permis B d'adhérer à une coopérative.

Formulaire d'adhésion à Le Nid Vert

Première personne

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____ Localité _____

Tél. domicile _____ Tél. mobile _____

Adresse e-mail _____

Profession _____

Nationalité _____

(commune et canton pour les Suisses, permis de séjours, ou autre)

Deuxième personne

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____ Localité _____

Tél. domicile _____ Tél. mobile _____

Adresse e-mail _____

Profession _____

Nationalité _____

(commune et canton pour les Suisses, permis de séjours, ou autre)

Montant total des parts sociales souscrites CHF _____

Soit (en toutes lettres) _____

Lieu _____ date ___ / ___ / _____

Signatures

Première personne _____ Deuxième personne _____

Par la signature du formulaire d'adhésion, le/la/les coopérateur/trice/s déclare/nt avoir pris connaissance des statuts du "Le Nid Vert" et des règlements qui y sont liés. La communication entre "Le Nid Vert" et ses coopératrices/teurs se fait principalement par courrier électronique (e-mail). Les communications peuvent se faire par courrier postal, sur demande. Le/la/les soussigné/e/s attestent expressément que les fonds consignés ne sont pas des fonds étrangers au sens des dispositions de la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger du 16.12.83. Selon la LFAIE, les ressortissants des pays non européens résidant officiellement en Suisse et au bénéfice d'un permis B ne peuvent pas acquérir une part sociale dans une coopérative.

PREFERENCES
DE LOCALITES
GEOGRAPHIQUES

Question 21

Je souhaiterais habiter:

- Canton de Genève
 - Canton de Vaud
 - indifférent
 - autre
-
-
-

- Croy
- Épendes
- Essert-Pittet
- Grandson
- Montagny-Près-Yverdon
- Orbe
- Romainmôtier-Envy
- Sainte-Croix
- Vaileyres-sous-Montagny
- Vallorbe
- Vuiteboeuf
- Yverdon-les-Bains
- Yvonand

Lausanne

- Cheseaux-sur-Lausanne
- Epalinges
- Jouxteins-Mézery
- Lausanne
- Le Mont-sur-Lausanne
- Le Romanel-sur-Lausanne

Morges

- Apples
- Ballens
- Bière
- Bussy-Chardonney
- Chigny
- Cossonay
- Denges
- Échandens
- Échichens
- Eclepens
- Morges
- La Sarraz
- Lonay
- Préverenges
- Reverolle
- St-Prex
- Tolochenaz
- Vufflens-le-Château
- Yens

Nyon

- Arzier-Le Muids
- Bassins
- Commugny
- Coppet
- Founex
- Genolier
- Gland
- Mies
- Nyon
- Prangins
- Rolle
- St-Cergue
- Tannay
- Trélex

Ouest-Lausannois

- Bussigny
- Chavannes-près-Renens
- Crissier
- Ecublens
- Prilly
- Renens
- Saint-Sulpice

Question 22

selectionnez les communes préférés pour Genève:

- Aire-la-Ville
- Anières
- Avully
- Avusy
- Bardonnex
- Bellevue
- Bernex
- Carouge
- Cartigny
- Céligny
- Chancy
- Chêne-Bougeries
- Chêne-Bourg
- Choulex
- Collex-Bossy
- Collonge-Bellerive
- Cologny
- Confignon
- Corsier
- Dardagny
- Genève (ville)
- Genthod
- Grand-Saconnex
- Gy
- Hermance
- Jussy
- Laconnex
- Lancy
- Meinier
- Meyrin
- Onex
- Perly-Certoux
- Plan-les-Ouates
- Pregny-Chambésy
- Presinge
- Puplinge
- Russin
- Satigny
- Soral
- Thônex
- Troinex
- Vandoeuvres
- Vernier
- Versoix
- Veyrier

Question 22:

selectionnez les communes préférés pour Vaud

Gros-de-Vaud

- Assens
- Bercher
- Bretigny-sur-Morrens
- Cugy
- Echallens
- Étagnières
- Fey
- Penthelaz
- Vufflens-la-Ville

Jura-Nord Vaudois

- Arnex
- Baulmes
- Bavois
- Bretonnières
- Champvent
- Chavornay
- Cheseaux-Novereaz